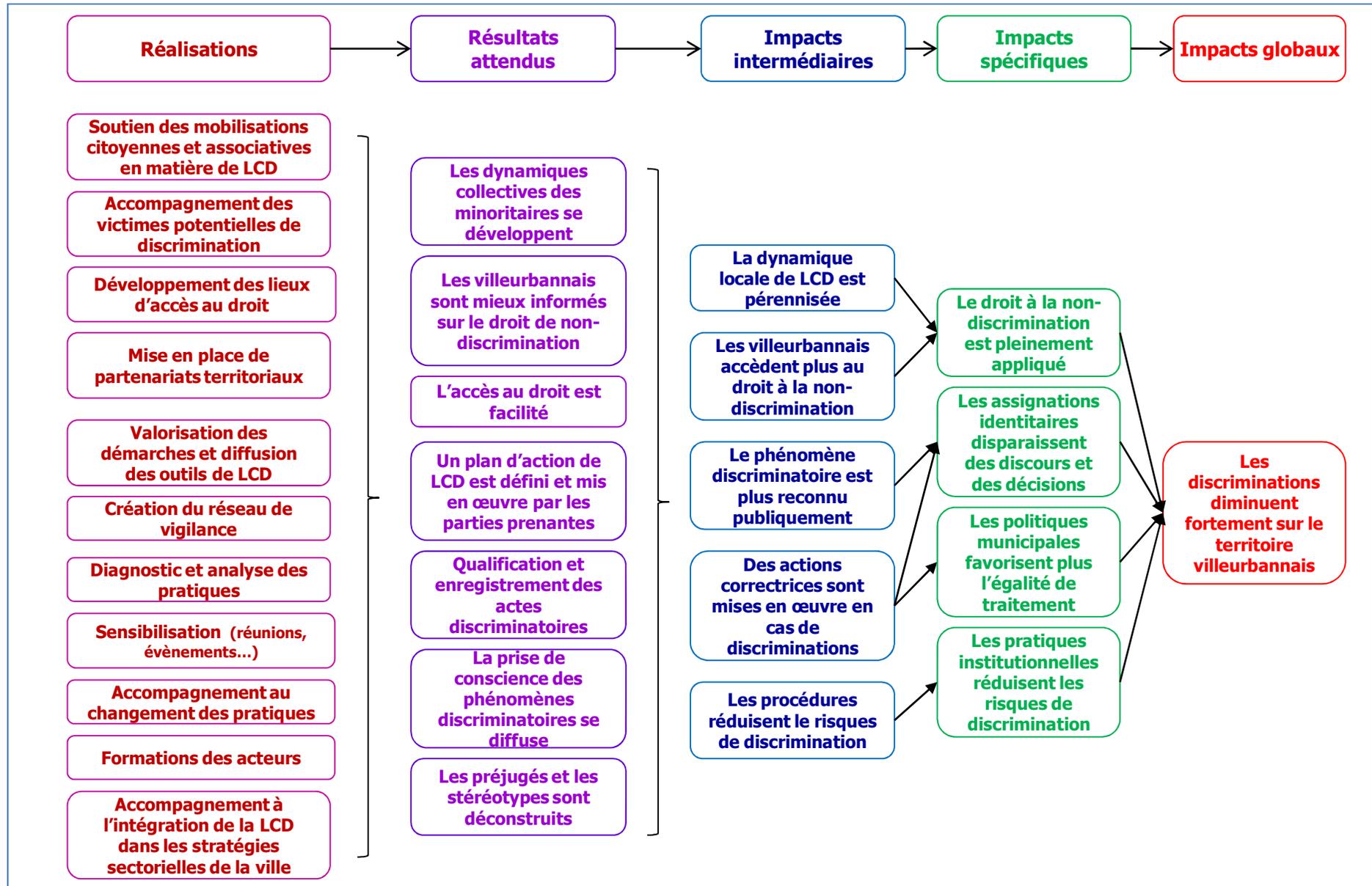


Logique d'intervention de la ville de Villeurbanne en matière de lutte contre les discriminations



Les résultats attendus correspondent aux effets directs escomptés par les réalisations de la Ville. Les impacts intermédiaires découlent de ces effets directs, mais dépendent aussi du contexte extérieur ; avec par exemple, d'autres actions menées au même moment par des autorités publiques à une autre échelle.

La politique de lutte contre les discriminations repose ainsi sur **5 logiques d'intervention** qui peuvent être lues de la façon suivante :

- L'information des Villeurbannais sur le droit à la non-discrimination et la facilitation de l'accès à celui-ci devrait encourager les victimes de discrimination à en faire usage et permettre la mise en place d'actions correctrices ;
- Des actions ciblent les élus et les directions de la Ville pour induire un changement de posture, qui se traduit par une reconnaissance publique du phénomène de discrimination et des actions publiques respectant le droit à la non-discrimination ;
- Un certain nombre d'actions menées auprès des publics-cibles visent le développement et le maintien d'une dynamique de lutte contre les discriminations sur le territoire ;
- Un certain nombre d'actions vise à produire un impact sur les pratiques des producteurs potentiels de discrimination afin de garantir l'égalité de traitement. Ce changement des pratiques passe par deux leviers : une prise de conscience et un engagement volontaire dans la démarche de lutte contre les discriminations ;
- La durabilité des effets des actions auprès des publics-cibles sur le moyen / long terme doit avoir comme répercussion une diminution des discriminations sur le territoire.